

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 26 Janvier 2017

Membres Présents : AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BOUVARD Mélinda ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

Membre excusé : BESANCON Carine.

Secrétaire de séance : LEVEQUE Michel.

ORDRE DU JOUR :

*** Délibérations :**

- Election d'un conseiller communautaire et de son suppléant.
- Délibération refusant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
- Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion du SIEA.
- Demande de location de réserve foncière « Jardins de Marguerite »

*** Demande d'aménagement d'un chemin rural.**

*** Point sur les commissions.**

*** Questions diverses.**

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 17 Novembre 2016, est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande formulée par les représentants des parents d'élèves de pouvoir s'exprimer sur la fermeture de classe annoncée par Madame BROISSE, inspectrice académique. La parole est donnée à Monsieur KOTKOWIAK, représentant des parents d'élèves, lequel met en avant les arguments en faveur du maintien de la 9ème classe sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), et expose les différentes actions que le collectif souhaite mener.

ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Monsieur le Maire présente l'organisation de la nouvelle Communauté d'Agglomération, telle que connue à ce jour, étant précisé que son architecture est en cours, et qu'à ce titre, la structure actuelle pourrait évoluer, du fait - notamment - d'ajustements nécessaires à son bon fonctionnement.

- ° **Le Bureau Communautaire** est constitué d'un Président : Jean François DEBAT, et de 15 vices présidents. Dix conseillers délégués complètent ce bureau.
- ° **Le Conseil Communautaire** est composé de 118 élus communautaires, dont les membres du Bureau.
- ° **La Conférence des Maires** regroupe les 75 maires des communes membres
- ° **Les conférences territoriales :** Sud Revermont regroupe les anciennes Communautés de Communes de La Vallière et de Bresse Dombes Sud Revermont.
- ° **Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement de l'île Chambod (SMAE)**, concernant la commune de Hautecourt Romanèche.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chacun des élus qui participaient à une commission au sein de l'ex-conseil communautaire de La Vallière pourra siéger sur un groupe de travail élargi avec l'ancienne communauté de communes de Bresse Dombes Sud Revermont (BDSR).

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de l'incompatibilité existante entre sa fonction d'agent territorial de la ville de Bourg en Bresse et son siège de conseiller communautaire (loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, qui a modifié l'art L 237-1 du code électoral).

La Préfecture ayant donc demandé sa démission, il convient de réélire, dans l'ordre du tableau, un nouveau conseiller communautaire et un nouveau suppléant.

Afin de bien éclairer ce futur schéma, Monsieur le Maire présente (avec les actuels éléments en sa possession) deux scénarii, mettant en perspective la représentation de la commune par un nouvel élu, ainsi que celle envisageable en l'absence de représentativité par un élu.

Si élection d'un nouveau représentant : l'élu serait présent :	Si aucun élu ne se présente : Mr le Maire serait présent :
Conseil communautaire	Conférence des Maires
Conférence territoriale	Conférence territoriale
Commissions	Commissions
SMAE	SMAE (sans droit de vote)
	Conseil communautaire en public

En préambule au vote, Monsieur le Maire indique que l'élu qui choisirait de représenter la commune au sein du Conseil Communautaire aura toute son aide et son soutien, étant précisé que face à cette charge de travail importante, l'engagement du ou de la postulant(e) devra être total (plusieurs réunions mensuelles, suivi des dossiers, retranscription des informations, etc....)

Chaque élu, dans l'ordre du tableau, est sollicité pour faire acte de candidature.

Ainsi :

Pascal CALLOCH, premier adjoint et suppléant informe le Conseil de sa démission de son poste de suppléant du conseil communautaire et indique qu'il ne se présentera pas à l'élection par manque de temps ainsi que par souci de cohérence, indiquant que ce rôle revenait au Maire.

Isabelle FUYATIER, 2^{ème} adjointe, n'est pas candidate. Consciente de la charge de travail induite par cette fonction, elle ne dispose pas du temps nécessaire et rappelle qu'elle est déjà impliquée dans plusieurs commissions communales. De plus, elle intègre le fait que Monsieur le Maire pourrait rester présent dans les structures décisionnaires à savoir : la Conférence des Maires, les Conférences territoriales, le SMAE, puisque c'est lui qui a, avant tout, la connaissance de l'ensemble des dossiers.

Annick CROUZET, 3^{ème} adjointe, ne se porte pas candidate, eu égard - notamment - aux conditions dans lesquelles Monsieur le Maire a été contraint de démissionner. Par ailleurs, pour avoir suivi de nombreux dossiers, elle indique qu'il lui paraît élémentaire et primordial - dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, et compte tenu d'importants dossiers en cours initiés et portés par le maire (droits de voirie, équipements sportifs, ..) - que le maire reste l'interlocuteur privilégié auprès de toutes les instances communautaires et puisse continuer à assurer pleinement sa fonction.

Précisant néanmoins que le maire aurait la possibilité d'être présent dans toutes les structures communautaires, ... à l'exception du Conseil Communautaire, mais sans incidence, la commune ne représentant qu'une voix sur 118.

René LANDES indique qu'il avait envisagé de se présenter à ce poste, notamment pour défendre les intérêts du SMAE, mais qu'après éclairage des scénarii exposés précédemment, il abandonne ce projet et renouvelle toute sa confiance au Maire.

Sophie PHILIBERT, Mélinda BOUVARD, Franck BERGERY ne se présentant pas, Marc DESBOIS fait acte de candidature, argumentant sur l'importance pour la commune d'être représentée au Conseil Communautaire, tout en comprenant les éléments évoqués précédemment.

Les membres du Conseil sont appelés à voter : Marc DESBOIS est élu titulaire au poste de conseiller communautaire par : une voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour.

Michel LEVEQUE propose ensuite sa candidature pour suppléer Marc DESBOIS. Il est élu au poste de suppléant par : une voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil et indique qu'il proposera une réunion à Messieurs DESBOIS et LEVEQUE pour les informer des dossiers communautaires en cours.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 26 Novembre 2016 du Collectif du Val du Buenc, relatif au Plan Local d'urbanisme, courrier alertant sur la date du 26 Décembre 2016, date avant laquelle le Conseil Municipal : « devait délibérer s'il souhaitait ne pas être dessaisi de cette compétence (PLU)».

Dans son courrier réponse en date du 28 Novembre 2016, Monsieur le Maire évoque la circulaire des Services de l'Etat, précisant que dans le cas d'une fusion d'EPCI : « les délibérations adoptées avant le 26 Décembre 2016 seraient vraisemblablement sans valeur juridique, l'EPCI ayant cessé d'exister ». De plus, l'article 136 de la loi ALUR stipule que, si durant la période courant du 1er Janvier 2017 au 26 Mars 2017 au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose, ce transfert n'aura pas lieu.

Monsieur le Maire n'a donc pas souhaité mettre le vote en délibération avant le 1er Janvier 2017, comme préconisé par le Collectif, car ce vote aurait vraisemblablement été sans valeur avant cette date, et il souhaite rassurer tant sur nos capacités à interpréter un texte de loi que sur notre volonté à défendre les intérêts de la commune.

Le conseil vote, à l'unanimité, contre le transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération.

DEBAT SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA GESTION DU SIEA

La Chambre Régionale des Comptes, en date du 20 octobre 2016, a émis un rapport sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain, mettant en exergue un certain nombre de dysfonctionnements, sur lequel il convient de débattre en séance de Conseil Municipal.

Ce rapport étant constitué de 135 pages, Monsieur le Maire en propose un résumé, énonce les principaux points de dysfonctionnement, et fait part des réponses apportées par Monsieur De La VERPILLERE, actuel président du Syndicat.

Michel LEVEQUE complète le débat en rappelant l'adresse à laquelle le rapport et les conclusions peuvent être consultés :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Syndicat-intercommunal-d-energie-et-de-e-communication-de-l-Ain-SIEA-01-rapport-d-observations-definitives-2016>

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Suite à la demande du Conseil Municipal, réuni en date du 17 novembre 2016, d'ajourner la décision relative à la demande de Monsieur VERNE de bétonner une partie du chemin rural reliant le Lotissement de La Treille au lieu dit La Côte, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'oppose à ce projet.

DEMANDE DE LOCATION DE RESERVE FONCIERE

« Les Jardins de Marguerite » sollicitent la mise à disposition du pâturage de la réserve naturelle de Hautecourt, laissé libre par le précédent exploitant.
Accord unanime du Conseil.

POINT SUR LES COMMISSIONS

- Groupe de travail « Voie Verte :

Suite aux premières études du groupe de travail en charge du projet « piste cyclable » reliant Hautecourt à Perroï, 2 options de tracé, présentant chacune ses avantages et ses inconvénients, se sont dégagées, à savoir :

- a) un tracé parallèle à la RD 59.
- b) un tracé par « Fond de Vaux ».

L'étape suivante sera de contacter les propriétaires, les agriculteurs ainsi que la D.DT, puis les carriers. Marc DESBOIS propose de se rapprocher de communes ayant un projet similaire pour connaître leur démarche.

Monsieur le Maire précise que le contact avec les carriers ne devra se faire qu'après maîtrise foncière du tracé.

- Réunion annuelle élus/gendarmes :

C'est une réunion d'échange avec les élus, permettant à la gendarmerie de présenter son bilan d'activité sur le secteur, pour l'année écoulée. Sur Hautecourt, les chiffres sont en baisse tant pour les atteintes aux biens que pour les cambriolages. La gendarmerie a rappelé les règles de sécurité et l'intérêt de la mise en place de la participation citoyenne pour les communes ayant signé le protocole.

- CCAS :

Le 13 Janvier 2017, les collégiens et lycéens ont été conviés à venir « tirer la galette des rois » et à échanger avec les membres du CCAS.

13 collégiens et 3 lycéens ont répondu présents. La réunion de ce jour avait pour but de évoquer les activités existantes et de lister de futurs projets en faveur des jeunes. Un petit groupe de 5 jeunes est constitué pour réfléchir sur les projets possibles et leur mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

- Répartiteur optique :

Le SIEA, par l'intermédiaire de l'entreprise ERCD maître d'œuvre, sollicite la commune afin d'implanter, à l'entrée du chemin des Epinettes, un schelter RTO (Réseau de Transport Optique) de 12m², permettant de mettre en conformité le réseau fibre optique existant. Cette adaptation autorisera les opérateurs nationaux à s'implanter sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle au réalisateur le contexte délicat de la fibre sur notre commune, étant entendu que des zones blanches persistent (Challes) et que des zones ne sont pas encore reliées (Romanèche), et que seuls les opérateurs locaux, en lien avec le Syndicat, sont venus alimenter notre commune, l'intérêt des gros opérateurs se portant jusqu'à présent uniquement sur les villes à fort retour financier.

Monsieur Le Maire propose d'accepter sous certaines conditions, à savoir :

- le raccordement de Challes
- le raccordement de Romanèche
- l'enfouissement des lignes, là où le répartiteur va être créé.
- une couleur verte pour les parois du répartiteur de 12 m².

Accord de l'ensemble du conseil, sous réserves de la réalisation effective des contreparties sus-énoncées.

- Fermeture d'une classe sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

Monsieur Le Maire indique qu'une réunion s'est tenue en présence des maires des 4 communes membres du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), de Messieurs FAVRE et DESGOUILLES - directeurs des écoles de Bohas et Hautecourt -, et de Madame BROISSE, Inspectrice d'académie. Madame l'Inspectrice évoque la possibilité d'une fermeture de classe au sein du RPI, justifiée par une baisse des effectifs scolaires. Elle demande aux participants de se prononcer sur le lieu de fermeture (Hautecourt ou Bohas).

Messieurs les Maires de Cize, Grand Corent et Hautecourt s'opposent à la fermeture, et par conséquent refusent d'évoquer un quelconque lieu de fermeture.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle le contenu de son courriel adressé aux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux élus du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), et à Madame l'Inspectrice d'académie, dans lequel il est indiqué que : « la rumeur qui actait une fermeture de classe déjà annoncée sur le site de Hautecourt est infondée, et que si une décision devait être prise, elle serait, à sa demande, prise de manière collective et en toute transparence ».

L'ensemble du Conseil s'oppose à la fermeture de la neuvième classe.

- Contentieux « Affaire GARRY » :

Les deux parties plaideront le 07 Février 2017.

Monsieur le Maire présente aux élus le montant des frais déjà engagés par la commune dans le cadre de ce dossier, soit 4800 Euros, et demande l'autorisation au Conseil d'accepter la proposition de notre avocate, Maître N'GUYEN, de nous représenter à l'audience pour un montant de 1200 Euros.

Accord unanime des membres du Conseil.

- Club de Fit Boxing :

Des dégradations ont été constatées sur le matériel du Club de Fit Boxing stocké dans la salle des fêtes de Hautecourt. La commune rappelle que, bien que mettant les locaux à la disposition des associations, il ne lui incombe pas d'en assurer le matériel appartenant aux associations.

- Travaux de la salle des fêtes de Romanèche :

Monsieur le Maire souhaite étudier plusieurs pistes avant de se prononcer sur la poursuite ou non du projet avec l'architecte initialement retenu. Il en informera le Conseil dans les délais les plus brefs.

- Contrat de lavage des vitres :

Dans un nécessaire souci d'économie, le contrat de lavage des vitres des bâtiments communaux par une entreprise extérieure a été dénoncé. Les employés communaux seront désormais en charge de cette fonction.

- Isabelle FUYATIER rappelle aux élus qu'il y a lieu de procéder à la distribution auprès des habitants :

→ du calendrier de collecte 2017 des bacs gris « Ordures Ménagères et des bacs jaunes « Déchets Recyclables ».

→ du journal du Syndicat du Suran.

→ du programme animations de l'année 2017 sur la commune.

- La convention relative à la mise à disposition du bâtiment communal permettant à Monsieur KOTKOWIAK de développer une activité commerciale sur la commune est signée. Les travaux ont débuté.

- Monsieur le Maire indique qu'une barrière illégale installée sur une parcelle communale a été déposée par les employés communaux, au lieu-dit "Comba Versa".

- Les employés communaux (techniques et administratifs) ont accueilli un stagiaire dans le cadre des journées de découverte de l'entreprise.

- Permis de construire (dossier déposé en Mairie)

SCI LA MONTAGNE

28 chemin de Tiller

ROMANECHÉ

- Déclaration préalable (dossier déposé en Mairie)

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 23H00.

Le Maire,

Vincent AZNAR

